2.	TOUTE	AUTRE	SÉANCE	DE	CHAQUE	SESSION	Pag	es
137.—Tou	ite autre	séance					1	10

## CHAPITRE TROISIÈME

## ADMISSION A L'ÉTUDE ET À LA PRATIQUE

## SECTION I

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

DISTOSTITONS ORNANALIS	
138.—Copie des règlements et programmes remise aux aspirants sur demande	III
139.—Secrétaires se transmettent papiers des aspirants	III
140.—Accessoires pour examens fournis par la chambre	
	III
141.—Aspirants subissent leur examen seuls	III
142.—Examen écrit reste sans indication d'auteurs	II2
143.—Punition des infractions à ces deux règles	112
144.—Sollicitations punies de la même manière	II2
145.—Noms des aspirants mis sous enveloppe cachetée	112
146.—Examen et nom de l'aspirant mis sous autre enve-	
loppe cachetée, et remis au président de la com-	
mission de surveillance	112
147.—Le président responsable de ces manuscrits jusqu'à	
ce qu'il les ait remis au président de la chambre	II2
148.—Président de la chambre au moment de l'examen,	
· ouvre chaque enveloppe, met sur le manuscrit	
d'examen un No. d'ordre, et un No. correspondant	
sur petite enveloppe contenant le nom de l'aspirant	II2
149 Manuscrits remis au secrétaire après chaque séance	
d'examen	II3
150.—Manuscrits ne doivent subir aucune altération	113
151.—Manuscrits détruits après examen	113
152 Nombre des points décidé après examen de chaque	
réponse	113
153.—Président additionne les points après examen	II
154.—Examen oral	
155.—Mode de procéder à l'examen oral	113
133. Mode de Proceder a l'examen diai	113